

CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 11 DECEMBRE 1993

MOTION

A L'UNANIMITE

Le Conseil Municipal de Saint-Denis -réuni en séance, le 11 décembre 1993- tient à réaffirmer que la situation de La Réunion exige -plus que jamais-, pour son développement et sa cohésion sociale, le respect par tous de quelques principes fondamentaux de la République.

Il en est ainsi notamment pour le respect :

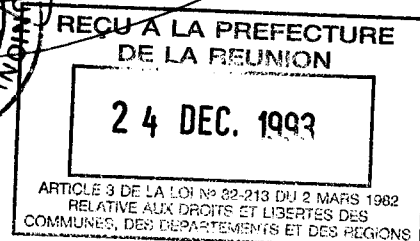
- * du principe de la **SEPARATION DES POUVOIRS** garanti par la Constitution,
- * de celui de la **LIBERTE DE LA PRESSE** écrite et audiovisuelle qui doit être protégée tant qu'elle s'exerce dans le cadre fixé par la Loi,
- * du **SECRET DE L'INSTRUCTION** et de la **PRESMPTION D'INNOCENCE** qui doit être une règle appliquée à tous les citoyens jusqu'au jugement définitif.

A L'UNANIMITE

Le Conseil Municipal souhaite que chaque citoyen de Saint-Denis contribue au climat de civisme nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie républicaine.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 18 DEC. 1993

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



NOTION

Présentée par Camille DORÉ

De la Démocratie

Le Conseil Municipal réaffirme
son attachement à la séparation des
Pouvoirs et condamne toute pression
directe ou indirecte exercée sur
l'institution judiciaire

St Denis le 11 Dec 93

C. D.

MOTION AMENDEE PROPOSEE

PAR M. Gabriel ARMOUDOM

Le Conseil Municipal de SAINT DENIS - réuni en séance le 11 décembre 1993 - tient à réaffirmer que la situation de LA REUNION exige - plus que jamais - pour son développement et sa cohésion sociale le respect par tous de quelques principes fondamentaux de la République.

Il en est ainsi notamment pour le respect :

* du principe de la séparation des Pouvoirs garanti par la Constitution,

* de celui de la liberté de la presse écrite et audiovisuelle qui doit être protégée tant qu'elle s'exerce dans le cadre fixé par la Loi,

* du secret de l'instruction et de la présomption d'innocence qui doit être une règle appliquée à tous les citoyens jusqu'au jugement définitif.

Le Conseil Municipal souhaite que chaque citoyen de SAINT DENIS contribue au climat de civisme nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie républicaine.